

Le département de lettres, réuni le jeudi 18 juin 2020 en assemblée générale, a adopté à l'unanimité des présents et représentés la motion suivante :

Dans un contexte où les universités n'ont pu retrouver un fonctionnement normal, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a rendu public, le 7 juin 2020, le projet de « **Loi de programmation pluriannuelle de la recherche** » : il s'agit pour le moins d'une action précipitée alors que le gouvernement a annoncé la suspension des réformes entreprises précédemment.

C'est un texte resurgi brutalement, pour application imminente, au moment où les personnels des universités sont confrontés à des procédures complexes d'examens à distance à destination d'étudiants gravement mis en péril par la crise sanitaire.

Ce projet de loi reprend les mesures encore non officielles qui ont déclenché fin 2019 / début 2020 une mobilisation massive dans l'Enseignement supérieur et la Recherche : les effets négatifs qui en résulteraient pour l'ensemble des missions de l'Université, son organisation, les conditions d'emploi et d'études, la rémunération des personnels ont été minutieusement recensés par toutes sortes d'instances – CNU, Conseils académiques, d'UFR, unités de recherche, revues scientifiques, collectifs de jeunes chercheurs précaires, syndicats des personnels et des étudiants.

Nous réaffirmons notre attachement aux statuts pérennes de tous les personnels. Nous nous opposons au développement de toutes les formes de contractualisation tant en matière de projets que de contrats de travail dont les effets sur la recherche et la formation sont délétères. Nous réaffirmons la nécessité de financements pérennes pour permettre la création de postes de titulaires et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires). Nous affirmons également notre volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.

La situation que connaissent l'Hôpital public et la recherche médicale depuis des années et que la pandémie a révélée a mis au grand jour la nécessité d'un service public de qualité et d'une recherche fondamentale de long terme, dégagée d'impératifs à courte vue.

Nous réclamons la suppression de ce texte et l'ouverture de véritables négociations pour un service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des attentes légitimes du pays.